

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 6 novembre 2018, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé  
Mathieu Bibeau  
Brigitte Poulin  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 10

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2018.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de septembre 2018.
4. Travaux de réfection du rang 1 : nettoyage de fossés, laboratoire et enrochement.
5. MRC : Dépôt de demande de subvention MADA-FAMILLE.
6. Rapport du registre des personnes habiles à voter en lien avec le règlement 2018-331 concernant un règlement d'emprunt d'un montant de 400 000\$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.
7. Avis de motion règlement 2018-332 modifiant le règlement 2018-330 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.
8. Dépôt du règlement 2018-332 modifiant le règlement 2018-330 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.
9. Mise en commun sécurité civile : MRC.
10. Entente intermunicipale de mise en commun de service d'urgence hors du réseau routier.

11. Résolution auprès du Ministère des transports de Québec : sécurité routière.
12. Dépôt du calendrier des séances du conseil en 2019.
13. Suivi de projet de Béton Ren-Co.
14. Suivi du projet d'embauche d'une ressource en commun aux loisirs.
15. Suivi des travaux de l'agrandissement et la réfection de la caserne incendie.
16. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.
17. Divers :
  - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
  - 2) Service incendie.
  - 3) Dosquet tout horizon.
  - 4) Maison des Jeunes.
  - 5) Fête des nouveaux arrivants.
  - 6) Rue Bibeau :
  - 7) Formation :
  - 8) Demande de soutien financier :
  - 9) Bibliothèque :
  - 10) Fonds culturel :
17. Période de questions.
18. Fin de la séance.

**18-11-8578**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

**18-11-8579**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 tel que présenté.

Adoptée

18-11-8580

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.**

Les journaux des déboursés numéro au montant 736 de 551.88\$, numéro 737 au montant de 9 517.77\$, le numéro 738 au montant de 47 767.32\$, le numéro 739 au montant de 1 239.08\$, le numéro 740 au montant de 47 495.06\$, le numéro 741 au montant de 528.36\$ et le journal des salaires au montant de 17 794.79\$ pour le mois de SEPTEMBRE 2018 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 31 735.45\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 SEPTEMBRE 2018 soit et est déposé.

Adoptée

18-11-8581

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 1.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a octroyé le contrat de réfection à E.M.P. inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de procéder à des tests laboratoires de compaction et granulométrie;

CONSIDÉRANT QU'en un endroit le fossé requière de l'encrochement pour éviter son érosion;

CONSIDÉRANT QU'en aval des travaux de réfection, un nettoyage des fossés est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat de nettoyage des fossés à E.M.P. à un tarif horaire 245.00\$ de l'heure pour une pelle 138 et deux camions, le contrat d'encrochement à l'heure le tout payable à même les sommes provenant du budget courant du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal ET le contrat de surveillance de chantier à la firme Englobe au montant de 1 670.17\$ avant taxes payable à même le montant.

Adoptée

18-11-8582

**MRC :DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION MADA-FAMILLE.**

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité de Dosquet d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique MADA-Famille ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

ATTENDU QUE le forum municipal des maires a manifesté son intérêt à déposer une demande collective d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques MADA-Famille ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'engager dans une démarche régionale de mise à jour des politiques MADA-Famille ;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE Dosquet désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dubé, appuyé par Monsieur Claude Lachance et résolu à l'unanimité de :

- Déposer une demande d'appui financier collective pour la mise à jour des politiques familiales dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
- Mandater la MRC de Lotbinière pour coordonner la mise à jour des politiques MADA-Famille conformément aux recommandations du comité MRC-Famille des jeunes aux aînés ;
- Confirmer que Madame Brigitte Poulin est l'élue responsable des questions familiales.
- Autoriser madame Jolyane Houle, directrice générale, à signer au nom de Dosquet tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

Adoptée

**RAPPORT DU REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 2018-331 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 400 000\$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

Dépôt du certificat de la directrice générale, secrétaire-trésorière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement 2018-332, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Tenue du registre :	23 Octobre 2018 de 9h00 à 19h00
Personnes habiles à voter :	764
Signatures requises :	87
Personne enregistrée :	0
Résultat :	Approuvé par les personnes habiles à voter

18-11-8583

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-330 CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement 2018-332 modifiant le règlement 2018-330 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

18-11-8584

**PROJET DE RÈGLEMENT 2018-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-330 CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 novembre 2018 par Monsieur Mathieu Bibeau et que l'avis de motion est suivi d'une présentation du règlement tel que suit, Proposé par Monsieur Claude Lachance et Appuyé par Monsieur Sylvain Dubé;

Article 1            Modification de l'article 3

Le règlement 2018-330 est modifié par l'ajout du paragraphe f) après le paragraphe e) :

f) Le paiement des taxes municipales du lot sur lequel sera construit l'installation septique doivent être à jour lors de la demande de prêt.

Article 2            Modification de l'article 4

Le règlement 2018-330 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa :

"Le montant demandé pourrait être de valeur moindre que le montant de la facture."

Article 3            Remboursement du prêt

Le règlement 2018-330 est modifié par l'ajout d'un troisième alinéa :

Tout défaut de remboursement du prêt entraînera la déchéance et permettra à la municipalité de recouvrer la totalité du prêt consenti sans autre délai et selon les mêmes formalités que ci-dessus mentionnées.

Article 4            Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et présentation

6 novembre 2018

**MISE EN COMMUN SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 1.**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU** les résultats du sondage de juin 2018 qui confirment l'intérêt des municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence en sécurité civile.

**ATTENDU** la résolution 185-06-2018 du comité administratif de la MRC de Lotbinière tenu le 28 juin 2018 et la résolution 204-07-2018 du conseil de la MRC de Lotbinière tenu le 11 juillet 2018 qui mandate Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesure de mesures d'urgence en sécurité civile, conformément aux résultats du sondage.

**ATTENDU** l'avis favorable du comité administratif tenu le 27 septembre 2018 pour le projet de mise en commun et le support pour la demande d'aide financière proposés par la MRC pour chacune des municipalités locales.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dosquet souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dosquet atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Claude Lachance, Appuyé par Monsieur Michel Moreau et résolu à l'unanimité:

**QUE** la municipalité de Dosquet présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec conformément au projet de mise en commun et au support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC de Lotbinière au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise Jolyane Houle, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

18-11-8586

**MISE EN COMMUN SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2.**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU** les résultats du sondage de juin 2018 qui confirment l'intérêt des municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence en sécurité civile;

**ATTENDU** la résolution 185-06-2018 du comité administratif de la MRC de Lotbinière tenu le 28 juin 2018 et la résolution 204-07-2018 du conseil de la MRC de Lotbinière tenu le 11 juillet 2018 qui mandate Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesure de mesures d'urgence en sécurité civile, conformément aux résultats du sondage;

**ATTENDU** l'avis favorable du comité administratif tenu le 27 septembre 2018 pour le projet de mise en commun et le support pour la demande d'aide financière proposés par la MRC pour chacune des municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dubé, Appuyé par Madame Carole Desharnais et résolu à l'unanimité

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec conformément au projet de mise en commun et au support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC de Lotbinière au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales citées en annexe du procès-verbal pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Jolyane Houle, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

18-11-8587

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE MISE EN COMMUN DE SERVICE D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER.**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU QU'une partie de cette subvention a été réservée pour l'achat d'équipement pour les interventions d'urgence hors du réseau routier pour le secteur 3 de la MRC, dont l'accès à certaines parties du territoire peut-être difficilement possible;

ATTENDU QUE les municipalités participantes, soit Dosquet, Joly, Saint-Flavien et Val-Alain désirent offrir le service pour les interventions d'urgence hors du réseau routier et désirent mettre en commun ces nouveaux équipements;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente intermunicipale est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que les frais pouvant être reliés aux interventions d'urgence hors du réseau routier pour les municipalités touchées par la présente entente;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entraide assure un délai d'intervention adéquat et favorise équitablement les services donnés aux personnes en détresse ou demandant de l'aide;

ATTENDU QUE toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence (Loi sur les cités et villes, article 468, L.R.Q., c. C-19 et Code municipal du Québec, article 569);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dubé, appuyé par Monsieur Claude Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents DE

- participer à la mise en commun des équipements pour les interventions d'urgence hors du réseau routier;
- nommer le maire et la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale;
- s'engager à acquitter les frais annuels qui seront partagés également entre les municipalités participantes qui sont estimés à 5 130,00 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

18-11-8588

### RÉSOLUTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

ATTENDU QU'il a été porté à notre attention une demande du transport scolaire afin de prendre des mesures pour augmenter la sécurité routière en lien avec les écoliers sur les routes numérotées de notre territoire;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration de la politique MADA-Famille, le besoin d'avoir des accotements de routes du côté de la route 271 plus larges et permettant même d'être cyclables a été retenu au plan d'action, créant ainsi un réseau cyclable dans les deux axes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet transmette une résolution au Ministère des Transports afin de les sensibiliser sur la demande du transport scolaire concernant la sécurité routière sur les routes numérotées et afin de leur mentionner le désir de voir les accotements de la route 271 être pavées.

Adoptée

18-11-8589

### DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DE 2019.

CONSIDÉRANT le calendrier de séances proposé pour l'an 2019 tel que suit :

MOIS	DATE
Janvier	8
Février	5
Mars	5
Avril	2
Mai	7
Juin	4
Juillet	2
Août	20
Septembre	3
Octobre	1
Novembre	5
Décembre	3

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le calendrier des séances tel que déposé.

Adoptée

**SUIVI PROJET DE BÉTON REN-CO.**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-281.**

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Moreau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2018-233 modifiant le règlement de zonage 2011-281.

18-12-8603

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2018-333  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2011-281**

---

**VISANT À INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC CONCERNANT L'APPROBATION DE DÉPÔT DE PROJETS NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE DEVANT LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) ET PERMETTRE L'INDUSTRIE DU CIMENT DANS LA ZONE AGRICOLE 25-A.**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement n° 2011-281 a été adopté le 6 novembre 2011 et est entré en vigueur le 17 juillet 2012;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Dosquet désire permettre la réalisation de projets non agricoles en zone agricole;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Claude Lachance, appuyé par Monsieur Mathieu Bibeau et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 BUTS DU RÈGLEMENT**

1- Prévoir la possibilité de permettre des activités non agricoles en zone agricole selon certains critères.

2- Permettre l'industrie du ciment dans la zone agricole 25-A.

### **ARTICLE 3 PRÉVOIR LA POSSIBILITÉ DE PERMETTRE DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE SELON CERTAINS CRITÈRES**

La section « Notes » de la « Grille des spécifications » est modifiée par l'ajout de la note 4 « Note 4 Pour un usage ayant obtenu l'aval de la Table UPA-MRC et une autorisation subséquente de la CPTAQ. La Table UPA-MRC s'appuiera sur les critères suivants pour rendre sa décision :

1. Il n'y a pas d'espace alternatif à l'extérieur des affectations agricoles.
2. Le projet doit s'implanter sur des sites de moindre impact, tels des terrains vacants ou des terres en friche, mais en aucun cas il ne devra s'implanter sur des terres en culture.
3. Le projet génère des inconvénients incompatibles avec les milieux urbains.
4. Le projet doit respecter les mêmes normes d'implantation que les résidences autorisées dans les affectations agricoles, visées à article 9.5.2 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, et devra respecter une distance minimale de 100m de tout autre bâtiment agricole. Les trois derniers alinéas de l'article 9.5.2 s'appliquent également aux nouveaux commerces et services. »

### **ARTICLE 4 PERMETTRE L'INDUSTRIE DU CIMENT DANS LA ZONE AGRICOLE 25-A**

La « Grille des spécifications » est modifiée par l'ajout de la note « (4) » et de la classe d'usage « 2172 » dans la case formée du croisement de la colonne intitulée « 25-A » et de la ligne intitulée « 21 -industrie manufacturière lourde ».

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent projet de règlement.

### **ARTICLE 5 ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 2011-281 et ses amendements.

### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Dosquet le \_\_\_\_\_ 2018.

\_\_\_\_\_  
Jolyane Houle, D.g. et sec.-très.

\_\_\_\_\_  
Yvan Charest, maire

**Annexe 1**  
**Extrait de la «Grille des spécifications»**  
*NB les modifications sont surlignées en jaune*

USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	Références au règlement	23-A	24-A	25-A	26-A
Groupes et classes d'usages					
<b>1 -HABITATION-</b>	Chapitre II				
11 -unifamiliale		N2	N2	N2	N2
12 -bifamiliale					
13 -multifamiliale					
14 -chalet					
15 -maison mobile		N2	N2	N2	N2
16 -habitation collective		☐	☐	☐	
<b>2 -INDUSTRIE-</b>	Chapitre II				
21 -industrie manufacturière lourde				2172 (4)	
22 -industrie manufacturière légère		☐	☐	☐	☐
23 -commerce de gros et entreposage		2311 (N3)	2311 (N3)	2311 (N3)	2311 (N3)
24 -construction et travaux publics		☐	☐	☐	☐
<b>3- INSTITUTION</b>	Chapitre II				
31 -administration publique					
32 -activités religieuse, sociale et politique					
33 -service de santé		☐	☐	☐	
34- éducation		☐	☐	☐	
35 -transport		☐	☐	☐	
36- infrastructure d'utilité publique		• (N3)	• (N3)	• (N3)	• (N3)
<b>4 -COMMERCE-</b>	Chapitre II				
41 -vente au détail: produits divers		☐	☐	☐	
42 -vente au détail: produits de l'alimentation		☐	☐	☐	
43 -vente au détail: véhicules		436/437 (N3)	436/437 (N3)	436/437 (N3)	436/437 (N3)
44 -poste d'essence		☐	☐	☐	
<b>5 -SERVICES-</b>	Chapitre II				
51 -service professionnels et d'affaires		☐	☐	☐	
52 -service personnel et domestique		☐	☐		
53 -service de réparation automobile		☐	☐	☐	
54 -restauration		☐	☐	☐	
55 -bar et boîte de nuit		☐			
56 -hébergement		☐			
<b>6 -LOISIRS ET CULTURE-</b>	Chapitre II				
61 -loisir intérieur		☐	☐	☐	
62 -loisir extérieur léger		☐	☐	☐	
63 -loisir extérieur de grande envergure					
64 -loisir commercial					
<b>7 -EXPLOITATION PRIMAIRE-</b>	Chapitre II				
71 -agriculture		•	•	•	•
72 -foresterie		•	•	•	•
73 -mines et carrières				734 (N3)	
74 -conservation		•	•	•	•
<b>AUTRES USAGES PERMIS</b>					
<b>USAGES NON PERMIS</b>					
		☐	☐	☐	☐
<b>DIMENSION DES CONSTRUCTIONS</b>					
Nombre d'étages minimum/maximum	4.1.4	1/2	1/2	1/2	1/2
<b>IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS</b>					
Marge de recul avant	4.1.5	9	9	9	9
Marge de recul latérale minimum	4.1.5	4	4	4	4
Somme des marges latérales minimale	4.1.5	8	8	8	8

Marge de recul arrière minimum	4.1.5	9	9	9	9
<b>AUTRES NORMES</b>					
Écran tampon	4.2.1	□			
Milieux humides	4.2.2	•	•	•	•
Implantation résidentielle en zone agricole (AF et AD)	4.2.3			□	

**18-11-8591**

**EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS VISÉ AU PROGRAMME POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dosquet a priorisé à son plan de développement local, l'embauche d'une ressource en loisirs et que cette dernière pourrait être partagée avec d'autres municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du dépôt de projet auprès du MAMOT, ce projet se fera en collaboration avec les municipalités de Joly et Val-Alain;

**CONSIDÉRANT QUE** la réponse en lien avec le dépôt de la demande de subvention pourrait se faire attendre jusqu'en 2019, étant donné le changement de gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** si la réponse en lien avec le dépôt de la demande de subvention s'avérait positive toute dépense admissible effectuée en lien avec le projet après la date de dépôt soit le 13 septembre 2018 sera considérée et dans le cas d'une réponse défavorable les sommes devront être assumées par les municipalités participantes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Dosquet entame le processus menant à une entente intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en loisirs partagée avec les municipalités de Joly et Val-Alain, laquelle sera soumise à chacun des conseils municipaux à leur séance respective de décembre pour approbation,

QUE la municipalité de Dosquet désignée Madame Jolyane Houle, directrice générale, comme responsable du projet, et donc que cette dernière soit autorisée à élaborer une entente intermunicipale, une description de tâches, une offre d'emploi et participe au processus d'embauche de la ressource en y représentant les intérêts de la municipalité;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Dosquet à payer sa part des coûts au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier à 50% si la réponse s'avère positive mais à 100% si la réponse s'avère négative,

QUE la municipalité de Dosquet s'engage ainsi à procéder à l'embauche de la ressource en loisirs en commun avec ou sans subvention, y compris l'achat de matériel inhérent et ce pour une entrée en fonction en janvier 2019.

Adoptée

**18-11-8592**

**SUIVI DES TRAVAUX DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉFECTION DE LA CASERNE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE les recommandations des divers professionnels embauchés pour la confection des plans et devis pour l'agrandissement et la réfection de la caserne incendie quant à la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que la soumission de surveillance de chantier de l'architecte est de 1400.00\$ plus taxes pour 4 visites et un rapport, que la soumission du laboratoire de contrôle des matériaux est de 2344.56\$ avant taxes et que la soumission de l'ingénieur en structure est de 4 950.00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que des extras sont à prévoir pour relier l'agrandissement au réseau sanitaire et pour corriger l'approvisionnement en eau potable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater l'architecte Jennifer Tarif au montant de 1 400.00\$, le laboratoire de matériaux pour 2 344.56\$, de mandater l'équipe de plomberie du projet soit les Entreprises Marcel Têtu de même que l'Entreprise en excavation du chantier soit Excavation Lemay pour des extras en lien avec le réseau sanitaire et l'approvisionnement en eau potable, les montants seront à déterminer selon les constats faits, et de renoncer à la surveillance de l'ingénieur en structure.

Adoptée

**18-11-8593**

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

**18-11-8594**

**SERVICE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie recommande l'achat de d'une échelle 3 sections, d'équipements ( 4 paires de gants, 4 lampes portatives, 1 paire de botte de pompier, 2 paires de bama) et de 2 radios portatifs pour le service courant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie recommande l'ajout d'un pare-soleil extérieur sur le camion en commande;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat d'une échelle 3 sections au montant de 1330.00\$ plus taxes auprès de Aéro-Feu, de 4 paires de gants, 4 lampes portatives, 1 paire de bottes et 2 paires de bama auprès de Aéro-feu pour un montant de 904.00\$ avant taxes, de deux radios portatifs auprès du Pro du CB pour un montant de 1139.70\$ et à l'ajout d'un pare-soleil pour le camion autopompe citerne en fabrication au coût de 435.00\$ plus taxes auprès de Camions Carl Thibault.

Adoptée

**18-11-8595**

**FORMATION.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'Autoriser Madame Jolyane Houle à s'inscrire au Brunch du nouvel an de la SADC et à la formation en sécurité civile et Madame Lucie Boucher de s'inscrire à la formation en sécurité civile et à la formation sur le cannabis de la COMBEQ.

Adoptée

**Motion de remerciement est déposé par Monsieur Claude Lachance pour les bons services rendus par madame Sonia Labbé à titre de bénévole à la bibliothèque de Dosquet et ce depuis 1993, soit 25 ans.**

**18-11-8596**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer un soutien financier de 50,00\$ à l'école secondaire Beurivage pour l'album des finissants.

Adoptée

**18-11-8597**

**PROJET AU FONDS CULTUREL.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bâtir une programmation culturelle permettant 6 activités distinctes offertes au local de la bibliothèque à titre gratuit, laquelle offre se veut dans le but d'éduquer et de sensibiliser aux différentes cultures dont autochtones ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE présenter une demande d'aide financière au fonds culturel pour le projet À la découverte des cultures et QUE la municipalité de Dosquet défraie les coûts supplémentaires pour la concrétisation de ce volet.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière :
- 2) Service incendie

- 3) Dosquet tout Horizon :
- 4) Maison des Jeunes :
- 5) Fête des nouveaux arrivants :
- 6) Rue Bibeau : Il est décidé de demander à l'entrepreneur des Tavaux du rang 1 de venir porter du matériel dans la rue Bibeau pour remplissage des trous de chaussée.
- 7) Formation : rés. 18-11-8595
- 8) Demande de soutien financier : rés. 18-11-8596
- 9) Bibliothèque : motion
- 10) Fonds culturel : rés. 18-11-8597

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18-11-8598**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h18.

Adoptée

### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

Maire

\_\_\_\_\_  
Directri